Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 64 (1935)

Heft: 9

Rubrik: Société fribourgeoise d'éducation

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

1° L'opposition à la loi divine (probité — tu ne voleras pas ; véracité — tu ne mentiras pas ; ponctualité — perfection admirable de Dieu ; sentiment de l'honneur — dignité d'enfants de Dieu ; politesse — tu aimeras ton prochain comme toi-même).

2° Les diverses formes de manquements, avec leur gravité.

3° Les conséquences provenant d'un manque de réflexion, de raisonnement.

d) Le redressement de l'*erreur sentimentale*, en faisant vibrer la corde des sentiments :

1° Laideur des manquements et conséquences malheureuses.

2° Beauté de l'acte vertueux et conséquences heureuses.

4. Cet enseignement ne sera encore rien, s'il n'est accompagné de la pratique de l'acte. Il faut que l'école, éducatrice de l'enfance, soit un exemple vivant.

5. Ce travail demande, de la part du maître, beaucoup de patience, un grand dévouement, de continuels sacrifices et surtout un sincère amour de l'enfance. Que le maître ne se décourage pas, et, malgré l'ingratitude de sa tâche, qu'il sème toujours à pleine main le bon grain !

Qu'importent les peines et les fatigues, quand c'est pour le bien des jeunes âmes qu'on travaille !

Courtepin et Barberêche, le 20 avril 1935.

Les rapporteurs :

PAUL ROULIN.
WILLY BLANC.

Rapporteurs d'arrondissements :

Ier	arrondissement :	M. M. Brunisholz, à Fribourg.
IIme	»	M. V. Terrapon, à Chénens.
IVme	»	M. C. Fontaine, à Hauteville.
Vme	»	M. L. Dessarzin, maître régional, Gruyères.
VIIme	»	M. Frésey, à Orsonnens.
VIIIme	»	M. A. Carrel, à Aumont.
IXme	»	M. J. Ducrest, à Rueyres-Treyfayes.

Société fribourgeoise d'éducation

CHERS COLLÈGUES,

La Société d'éducation tiendra son assemblée biennale le *lundi 17 juin*. C'est la gracieuse ville de *Morat* qui nous attend ; c'est vers elle que déjà vont notre désir de nous revoir et la joie de nous retrouver. La fière cité, sa population, son district dur au labeur, aimant les fêtes de la patrie et de la jeunesse sont une ambiance faite pour les assises du corps enseignant dans lesquelles fraternisent tous ceux

sur qui repose la responsabilité de la formation d'un peuple sain physiquement, fort moralement, robuste intellectuellement, plein d'ardeur religieuse. Tous nous serons à Morat pour nous retremper dans l'étude et dans l'amitié, afin que notre tâche d'éducateur, mieux aimée, soit plus féconde encore pour Dieu et pour la patrie, dans l'union de toutes les forces morales et chrétiennes de la nation.

Au nom du Comité de la Société d'éducation :

R. Progin, *secrétaire.* Dr A. Savoy, *président.*

Programme de l'assemblée générale de Morat

9 h. Messe pour les membres défunts ;
10 h. Séance de travail :
a) Approbation des comptes ;
b) Nominations statutaires : un membre du Comité (IIme arrondissement), trois vérificateurs des comptes ;
c) Choix du lieu de la prochaine assemblée générale ;
d) Propositions individuelles ;
e) Discussion du rapport sur la question mise à l'étude : « Les vertus naturelles. »
12 h. 30 Banquet.

N.-B. — Messieurs les inspecteurs sont priés de faire savoir, à M. Rosset, inspecteur scolaire à Fribourg, le nombre des participants de leur arrondissement.

Le Comité.

Bulletin pédagogique : Comptes 1934

	Avoir	Doit
Solde au 31 décembre 1933	Fr. 1,121 97	
Abonnements en 1934	» 3,985 70	
Annonces	» 1,177 75	
Intérêts perçus.	» 112 50	
Espèces en caisse	» 25 67	
Rentrées sur frais d'impression . . .	» 129 —	
Frais d'impression, d'expédition, de rédaction, d'administration, ports et frais		4,652 28
Aux collaborateurs.		385 45
Cotisations à la Société fribourgeoise d'éducation		564 —
Droit de timbre		6 50
Solde en caisse, pour balance. . . .		944 36
	Fr. 6,552 59	6,552 59

Comptes de la Société d'éducation au 31 décembre 1934

Espèces en caisse.	Fr.	280 —
A la Banque d'Etat, carnet N° 13244.	»	326 25
Fortune nette	Fr.	606 25

Rapport des vérificateurs

Les soussignés ont, ce jour, vérifié les comptes du *Bulletin* et de la *Société d'éducation* pour l'exercice 1934. Ils les ont trouvés exacts et conformes aux pièces justificatives et prient l'assemblée générale d'en donner décharge au Comité.

Fribourg, le 22 mai 1935. *Signé :* F. Jaquet.
A. Brulhart.

4me arrondissement scolaire

Mmes les institutrices et MM. les instituteurs qui désirent participer à la réunion cantonale de Morat, le 17 juin, sont priés de s'annoncer auprès du soussigné avant le 4 juin.

M. Berset, inspecteur.

SOCIÉTÉ DES INSTITUTRICES

Nous avons le chagrin de faire part au corps enseignant du décès de notre chère collègue, Mlle Marie Borcard, institutrice retraitée, décédée à la clinique Ste-Anne à Fribourg, vendredi 10 mai.

Mlle Borcard a été, durant 20 ans, un membre fidèle et dévoué de notre Société. — Nos associées ne l'oublieront pas dans leurs prières, et chacune de nous s'empressera — selon l'art. 8 de nos statuts — de faire célébrer une Messe pour le repos de l'âme de notre chère et regrettée compagne. *Le Comité.*

Retraite pour les institutrices

Nous nous empressons d'informer nos chères collègues que notre Retraite annuelle aura lieu à Montbarry, du 26 au 30 août prochain.

Elle sera prêchée par le R. P. Roche, S. J.

Retenez bien cette date, chères amies. Réservez toute votre liberté pour ces trois jours de récollection spirituelle. Usez de votre influence pour nous amener vos compagnes hésitantes, car nous vous attendons, bien nombreuses, à Montbarry. — Vous en repartirez tout heureuses, et pleines de courage pour reprendre votre tâche.

Le Comité.